



PRÉFECTURE DU JURA

Direction régionale
des affaires culturelles
Franche-Comté

Conservation des
antiquités et objets
d'art du Jura

Arrêté portant inscription au titre des monuments historiques

Arrêté n° DRAC / CAO A / JURA / 2011 / 1

LA PREFETE DU JURA,
Chevalier de La Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 pris pour l'application de la loi n°70-1219 du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu le décret n°2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager,

Vu l'avis de la commission départementale des objets mobiliers en date du 13 décembre 2010,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que la conservation des objets mobiliers désignés ci-après présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

arrête :

Article 1^{er} : Sont inscrits au titre des monuments historiques les objets mobiliers suivants :

PM39003968 AUMONT (canton de Poligny) église,
-paire de confessionnaux bois XVIIIe siècle

PM39003969 BEAUFORT (canton de Beaufort) église,
-ostensoir en vermeil (argent doré) entre 1809 et 1836
3970 -ciboire en argent doré, orfèvre Alexandre Thierry, entre 1823 et 1853
3971 -reliquaire sur pied avec reliques de saint Sébastien saint Cyr et sainte Julitte, XVIIe ou XIXe siècles.

PM39003972 BRAINANS (canton de Poligny) église,
-stalles-boiseries, bois, XVIIIe siècle, deux séries, dans le chœur
PM39003973 -deux autels-oratoire dans la sacristie, bois, XVIIIe siècle